



Compagnie D'assurance D'hypothèques Sagen Canada

Divulgence des risques climatiques
conformément à la ligne directrice b-15 du bsif
Exercice clos le 31 décembre 2025

Mise en garde concernant l'information prospective

Certains énoncés du présent rapport contiennent des termes tels que « pouvoir », « avoir l'intention de », « planifier », « s'attendre à », « être d'avis », « chercher à », « proposer », « estimer », « prévoir », ou d'autres expressions semblables, ainsi que l'emploi du conditionnel et du futur pour signaler des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs concernent les stratégies, plans, buts et objectifs liés au climat de la Compagnie d'assurance d'hypothèques Sagen Canada (« Sagen » ou la « Compagnie »). Ils comprennent des énoncés sur ce qui suit : l'approche de la Compagnie en ce qui a trait à la gouvernance climatique ainsi qu'à l'identification, à l'examen et à la gestion des risques et des occasions liés au climat ; le seuil de signification des risques et des occasions liés au climat ; les délais dans lesquels les risques et occasions liés au climat pourraient se manifester et leurs effets prévus sur les activités, la situation financière, les résultats et les flux de trésorerie de la Compagnie. L'information prospective contenue dans le présent rapport est fournie dans le but d'aider les parties prenantes à comprendre comment nous prévoyons actuellement exécuter notre stratégie et atteindre nos objectifs en ce qui concerne la gouvernance, les risques et les occasions liés au climat, et non pour promouvoir une activité ou un intérêt commercial quelconque, ni pour d'autres fins.

Les énoncés prospectifs sont basés sur des attentes, des prévisions, des estimations, des projections et des conclusions concernant des événements futurs qui étaient d'actualité au moment où ces énoncés ont été formulés et sont, par nature, soumis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses. Il est possible que nos attentes, prévisions, estimations et conclusions se révèlent inexactes et que nos hypothèses soient erronées. De plus, bon nombre des hypothèses, des normes et des mesures utilisées dans la préparation de ces énoncés

prospectifs – notamment celles qui reposent sur des scénarios de tiers et les méthodes de mesure des gaz à effet de serre changeantes – ne font pas l'objet d'audits ni de vérifications indépendantes, ont une comparabilité limitée et continuent d'évoluer. Nos évaluations reflètent notre niveau actuel d'évolution des pratiques en matière de gestion des risques climatiques et peuvent être peaufinées à mesure que de nouvelles données sont disponibles et que la normalisation de l'industrie s'améliore. Les objectifs et cibles mentionnés dans le présent rapport devront aussi peut-être être modifiés ou redéfinis alors que les méthodes de mesure des risques climatiques se développent et que les attentes réglementaires en vertu de la ligne directrice B-15 évoluent, ainsi que pour répondre à nos autres objectifs stratégiques et aux attentes raisonnables des parties prenantes, y compris en ce qui a trait aux résultats financiers. En tant que compagnie d'assurance hypothécaire, notre principal objectif est de fournir à nos clients des solutions qui répondent à leurs besoins et de tenir les promesses que nous leur faisons.

De nombreux facteurs (dont beaucoup sont indépendants de notre volonté) peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent largement des prévisions et peuvent nuire à notre capacité d'atteindre les cibles et objectifs ainsi que d'exécuter nos stratégies climatiques. Parmi ces facteurs, notons la nécessité d'obtenir des données supplémentaires et améliorées sur le climat ainsi que de normaliser les méthodes de mesure climatique, notre capacité de recueillir et de vérifier les données, ainsi que notre aptitude à élaborer des indicateurs permettant d'évaluer et de gérer efficacement les risques climatiques applicables à notre entreprise.

À propos de Sagen

La Compagnie d'assurance d'hypothèques Sagen Canada (la « Compagnie » ou « Sagen ») est l'assureur privé de prêts hypothécaires résidentiels le plus important au Canada et offre de l'assurance prêt hypothécaire au Canada depuis 1995. En tant qu'institution financière fédérale (« IFF »), la Compagnie est réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») et les organismes de réglementation des services financiers provinciaux. La Compagnie a établi une vaste plateforme de souscription et de distribution à l'échelle nationale pour l'offre de produits axés sur les clients ainsi que de services de soutien à la majorité des prêteurs hypothécaires résidentiels et des initiateurs. La Compagnie souscrit l'assurance hypothécaire transactionnelle et de portefeuille pour des propriétés résidentielles dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, et détient la plus grande part du marché des assureurs hypothécaires canadiens.

Les prêteurs fédéraux sont tenus d'acheter une assurance hypothécaire transactionnelle pour les prêts hypothécaires résidentiels dont le rapport prêt-valeur excède 80 %. L'assurance hypothécaire transactionnelle de la Compagnie couvre le risque de non-paiement des prêts hypothécaires garantis par une propriété résidentielle afin de protéger le prêteur contre toute perte sur créances. En offrant une assurance sur les prêts hypothécaires transactionnels, la Compagnie joue un rôle important dans l'accès à la propriété par les Canadiens. Grâce aux assureurs hypothécaires comme Sagen, les acheteurs qui ne peuvent se permettre qu'une petite mise de fonds peuvent obtenir un prêt hypothécaire à un taux comparable aux taux dont profitent les acheteurs qui sont en mesure de verser une mise de fonds plus substantielle.

La Compagnie offre également aux prêteurs une assurance hypothécaire de portefeuille pour les prêts à rapport prêt-valeur de 80 % ou moins. L'assurance hypothécaire de portefeuille est avantageuse pour les prêteurs car elle permet de gérer les besoins de capitaux et de financement ainsi que d'atténuer le risque.

Comme la Compagnie est un assureur hypothécaire et non un assureur incendie, accidents, risques divers (IARD), son exposition aux risques climatiques physiques est surtout indirecte. Au 31 décembre 2025, la Compagnie avait environ 6,6 milliards de dollars d'actif total et 3,5 milliards de dollars en capitaux propres. Le résultat net approximatif de la Compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 était de 549 millions de dollars.



Introduction



Le changement climatique présente des risques financiers qui peuvent influencer sur la sécurité et la santé des IFF ainsi que sur la résilience du système financier global. La ligne directrice B-15 du BSIF, Gestion des risques climatiques, énonce les attentes envers les IFF en ce qui a trait à la gouvernance, ainsi qu'à l'identification, à l'évaluation, à la gestion, à la surveillance et à la divulgation des risques climatiques. L'approche de Sagen est adaptée à son modèle de gestion, à son profil de risque et à son niveau actuel d'évolution des pratiques en matière de gestion des risques climatiques.

La ligne directrice B-15 du BSIF a pour but d'aider les IFF à mieux comprendre et à mieux gérer les risques climatiques, à renforcer leurs pratiques de gouvernance et de gestion des risques, ainsi qu'à rendre la divulgation des risques climatiques plus transparente pour les parties prenantes et plus utile pour la prise de décisions. Bien que Sagen ne soit actuellement pas assujettie à un régime distinct de divulgation obligatoire des risques climatiques en vertu des Normes IFRS de divulgation sur le développement durable, la Compagnie a tenu compte de ce cadre pour s'aligner sur les pratiques de divulgation internationales et canadiennes changeantes.

Sagen surveille également les normes établies par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB) : IFRS S1, Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité, et IFRS S2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques. Nous ne sommes actuellement pas tenus de présenter un rapport en vertu des exigences du ISSB.

En décembre 2024, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) a publié les premières Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID) : NCID 1, Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité, et NCID 2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques. Pour le moment, Sagen n'est pas soumise à un régime distinct de divulgation obligatoire des risques climatiques en vertu des Normes IFRS, et l'application des NCID 1 et 2 demeure volontaire jusqu'à ce que les autorités compétentes l'exigent.

Le présent rapport décrit les mesures prises par Sagen pour intégrer les questions de risques climatiques dans les quatre catégories de gestion des risques climatiques, soit la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, et les mesures et cibles. Lorsqu'une estimation quantitative n'est pas encore suffisamment développée, la divulgation est qualitative et vise à fournir des renseignements transparents sur la gouvernance, l'identification des risques, l'analyse de scénarios et la gestion des risques climatiques.

Gouvernance



Les risques et occasions liés au climat sont surveillés à l'aide de la structure de gouvernance d'entreprise existante de Sagen et sont intégrés au cadre de gestion du risque d'entreprise (« CGRE ») de la Compagnie. La gouvernance climatique fait partie intégrante de la structure de gouvernance existante de Sagen.

Surveillance par le conseil d'administration

Le conseil d'administration surveille l'approche de Sagen face à la gestion des risques climatiques et assure que les considérations liées au climat sont bien intégrées à la stratégie et au cadre de tolérance au risque de la Compagnie. Le conseil examine la politique de gestion des risques climatiques et veille à ce qu'elle soit alignée sur le CGRE. En s'acquittant de ses responsabilités de surveillance, le conseil tient compte de l'effet potentiel des risques climatiques sur le modèle de gestion, les résultats financiers et la résilience à long terme de la Compagnie. Le conseil et ses comités reçoivent périodiquement des mises à jour sur les risques et les faits nouveaux concernant le climat. Ces mises à jour contiennent des renseignements sur les risques émergents, l'analyse de scénarios, les modifications réglementaires et l'amélioration des capacités de gestion des risques climatiques de la Compagnie.

Comité de gestion des risques et des placements

Le comité de gestion des risques et des placements soutient le conseil dans la supervision de l'identification, de l'évaluation, de la surveillance et de la gestion des risques climatiques conformément au profil de risque global de Sagen. Ce comité assure la surveillance de l'exécution de la politique de gestion des risques climatiques par la direction et examine l'exposition aux risques climatiques ainsi que les conséquences potentielles pour la souscription, les activités d'investissement et la résilience financière. Le comité fait aussi le suivi de l'intégration des risques climatiques au cadre de tolérance au risque de la Compagnie et reçoit des mises à jour sur l'analyse de scénarios, les risques émergents et les modifications réglementaires. Le comité transmet les affaires importantes au conseil s'il y a lieu. Comme l'approche de la Compagnie face aux cibles climatiques évolue, la surveillance s'étendra également au suivi des progrès réalisés dans l'atteinte de ces cibles. Afin de favoriser une surveillance efficace, le conseil et ses comités participent à des séances de formation et d'information périodiques, en plus d'avoir accès à des experts internes et externes au besoin.



Comité de vérification

Le comité de vérification soutient le conseil d'administration dans la surveillance de l'intégrité des divulgations sur les risques climatiques, en assurant le respect des attentes réglementaires. Le comité surveille également l'efficacité des contrôles internes de gestion des risques climatiques, y compris la portée de la vérification interne des processus de gestion et de déclaration des risques climatiques.

Responsabilités de la haute direction

La haute direction est responsable de l'approbation, de la mise en œuvre et de l'exécution de la politique de gestion des risques climatiques ainsi que de l'intégration des risques climatiques à la stratégie commerciale, aux pratiques de gestion des risques et aux processus décisionnels de la Compagnie. Le chef de la gestion des risques assure la surveillance de la gestion des risques climatiques. Le Service du risque et le Service des finances dirigent actuellement l'évaluation et la surveillance des risques climatiques, et l'objectif est d'accroître la participation des autres services.

Les risques et occasions liés au climat sont surveillés dans le cadre des processus de gestion des risques et de gouvernance existants de Sagen. La haute direction est responsable de l'identification, de l'évaluation, de la surveillance et de la déclaration des risques climatiques, y compris de l'élaboration de l'analyse de scénarios et de l'alignement sur la divulgation financière. La haute direction veille à l'établissement de processus, de contrôles et d'une gouvernance appropriés pour gérer les risques climatiques ainsi qu'à l'escalade des affaires importantes au comité de gestion des risques et des placements, au comité de vérification et au conseil d'administration, selon le cas.



Intégration à la gestion du risque d'entreprise

Les considérations d'ordre climatique sont incorporées aux processus existants de gouvernance et de déclaration, et sont transmis aux forums de gouvernance des risques établis au besoin.

La politique de gestion des risques climatiques de Sagen sert de politique de soutien au CGRE. Les risques climatiques ne sont pas gérés comme une catégorie de risques indépendante mais intégrés à divers types de risques existants, entre autres le risque d'assurance, le risque d'investissement, le risque opérationnel, le risque d'illiquidité, le risque juridique et de non-conformité, ainsi que le risque d'atteinte à la réputation.

Rémunération et risques climatiques

Au stade actuel d'évolution des pratiques, la rémunération des cadres ne tient pas compte des considérations d'ordre climatique à l'aide de mesures de rendement climatique indépendantes. La Compagnie évaluera la pertinence d'intégrer des considérations d'ordre climatique au cadre de rémunération à mesure que ses capacités de gestion des risques climatiques évolueront.

Stratégie



Risques et occasions liés au climat



Sagen a cerné les risques climatiques qui, d'après des prévisions raisonnables, pourraient avoir une incidence sur son modèle de gestion, sa stratégie, sa situation financière, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie au fil du temps. Ces risques sont classés par catégories de risques physiques ou de risques de transition.

Les risques physiques résultent d'événements graves comme une inondation ou un feu de forêt, ainsi que de variations climatiques chroniques qui peuvent influencer sur les marchés du logement régionaux, la valeur des propriétés, la résilience des emprunteurs et la conjoncture économique. Les risques de transition découlent de modifications apportées aux politiques, à la réglementation ou à la technologie ainsi que de changements dans la dynamique du marché associés à la transition vers une économie à émissions de gaz à effet de serre (« GES ») réduites.

Sagen reconnaît également que les faits nouveaux au chapitre du climat peuvent créer des occasions au fil du temps. Ces occasions sont évaluées dans le cadre des processus d'examen stratégique généraux de la Compagnie et sont actuellement considérées comme des occasions émergentes et non importantes pour nos opérations commerciales ou nos résultats financiers.

Effet sur le modèle de gestion et la chaîne de valeur



Sagen est exposée à des risques climatiques de façon indirecte surtout, et ces risques découlent de son portefeuille de prêts hypothécaires assurés.

Les emprunteurs doivent avoir une assurance immobilière pour être admissibles à l'assurance hypothécaire. Bien que l'assurance immobilière ne couvre peut-être pas tous les risques, les dommages matériels causés par une catastrophe climatique n'entraînent pas nécessairement le non-paiement du prêt hypothécaire par les emprunteurs. Advenant le non-paiement dans un tel cas, la couverture d'assurance de Sagen exclut explicitement les dommages matériels, notamment les dommages subis par la propriété en raison d'une catastrophe climatique

Bien que l'assurance hypothécaire ne couvre pas les dommages matériels, les phénomènes climatiques physiques peuvent accroître indirectement la probabilité de non-paiement et la gravité des pertes pour les polices d'assurance hypothécaire dans les régions touchées par ces phénomènes climatiques si ceux-ci entraînent des perturbations économiques, y compris le déplacement des emprunteurs, des répercussions sur l'emploi et la baisse de la valeur des propriétés

De même, les politiques et la réglementation gouvernementales visant l'abandon des industries à forte intensité de carbone peuvent indirectement hausser la probabilité de non-paiement et la gravité des pertes pour les polices d'assurance hypothécaire dans les régions où ces industries sont présentes si ces politiques ou ces règlements entraînent des perturbations économiques dans ces régions, y compris des répercussions sur l'emploi et la baisse de la valeur des propriétés sur le marché du logement local.

La grande diversification géographique du portefeuille de la Compagnie réduit ces risques.

Risques climatiques

Conformément à sa politique de gestion des risques climatiques et à son CGRE, Sagen a mené une évaluation des risques afin d'identifier, de hiérarchiser et de surveiller les risques climatiques de façon continue.

Le tableau suivant indique les domaines clés qui pourraient être touchés par les risques climatiques :

Catégorie de risque	Type de risque	Description de l'incidence liée au climat
Risque d'assurance	Physique	Les phénomènes climatiques physiques comme les inondations ou les feux de forêt peuvent avoir une incidence sur le revenu, la stabilité d'emploi et la capacité de remboursement des emprunteurs dans les régions exposées à ces phénomènes climatiques, accroissant la probabilité de non-paiement par les emprunteurs ainsi que la gravité des pertes.
Risque d'assurance	Transition	Les effets de transition résultant de l'abandon des secteurs à forte intensité de carbone peuvent avoir une incidence sur le revenu, la stabilité d'emploi et la capacité de remboursement des emprunteurs, en particulier dans les régions dépendantes de ces industries, accroissant la probabilité de non-paiement par les emprunteurs ainsi que la gravité des pertes.
Risque opérationnel	Physique	Les phénomènes climatiques physiques peuvent perturber l'exploitation de la Compagnie, les services indispensables, les tiers fournisseurs ou l'infrastructure, nuisant ainsi à la continuité des activités et à la prestation des services.
Risque d'illiquidité	Physique	La hausse des demandes de règlement ou la tension accrue du marché découlant de phénomènes climatiques peuvent changer les besoins de liquidités et de financement.
Risque d'insuffisance du capital	Physique et transition	Les pertes élevées ou la volatilité accrue du rendement hypothécaire peuvent influencer sur les capitaux et la planification des immobilisations au fil du temps.
Risque d'investissement	Transition et physique	Les risques de transition et la révision conséquente des prix du marché peuvent influencer sur la valeur, le rendement et la qualité du crédit des placements, en particulier dans le cas des placements dans les industries à forte intensité de carbone. Les risques physiques et la révision conséquente des prix du marché peuvent influencer sur la valeur, le rendement et la qualité du crédit des placements, en particulier dans le cas des placements dans les industries exposées à des risques climatiques.
Risque juridique et de non-conformité	Transition et physique	Les attentes réglementaires changeantes, entre autres la ligne directrice B-15 du BSIF, devraient accroître les obligations de conformité et les exigences de divulgation.
Risque d'atteinte à la réputation	Transition et physique	Les attentes des parties prenantes en ce qui a trait à la transparence ainsi qu'aux pratiques de gestion des risques climatiques et de durabilité peuvent avoir un effet sur la réputation de la Compagnie.
Risque stratégique	Transition et physique	Les faits nouveaux au chapitre du climat peuvent influencer sur la dynamique du marché du logement, les concentrations géographiques et la stratégie commerciale à long terme.

Répercussions financières



Les risques climatiques, qui influent sur les résultats techniques, la souscription d'affaires nouvelles et le rendement du portefeuille de placement, peuvent avoir des répercussions sur les résultats financiers de Sagen. Ces répercussions peuvent se manifester par une hausse de la fréquence et de la gravité des sinistres, la modification du volume des primes, la baisse de valeur des placements et d'autres effets sur le marché du logement.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Compagnie n'avait pas une exposition d'assurance importante dans les régions touchées par des phénomènes météorologiques violents. Les risques climatiques n'ont d'ailleurs pas eu d'effet important sur la situation financière, les résultats financiers ou les flux de trésorerie de la Compagnie.

Cependant, la Compagnie reconnaît que les risques climatiques pourraient avoir des incidences financières croissantes avec le temps à mesure que les risques physiques et de transition évoluent.

Résilience et réponse stratégique

Sagen intègre progressivement les considérations d'ordre climatique à ses processus de gestion stratégique et de gestion des risques en fonction de son modèle de gestion et de son niveau actuel d'évolution des pratiques en matière de gestion des risques climatiques. L'approche de Sagen face à l'atténuation des risques et à l'adaptation est principalement axée sur le renforcement des pratiques de gestion des risques et sur l'accroissement de la capacité de la Compagnie à identifier et à mesurer les risques climatiques ainsi qu'à y répondre avec le temps.

À ce stade, l'objectif stratégique de la Compagnie est de renforcer ses capacités fondamentales, notamment les suivantes :

Amélioration de la gouvernance et de la surveillance des risques climatiques

- Amélioration de la gouvernance et de la surveillance des risques climatiques
- Amélioration de la compréhension de l'exposition géographique et de l'exposition basée sur les dangers
- Perfectionnement de l'analyse de scénarios climatiques
- Amélioration de la qualité et de la disponibilité des données
- Élaboration de méthodes de mesure des émissions de GES
- Renforcement des processus de divulgation et de déclaration

À mesure que les capacités de gestion des risques climatiques de la Compagnie évoluent, les renseignements liés au climat devraient éclairer de plus en plus l'évaluation des risques, le suivi des portefeuilles et la prise de décisions stratégiques.

Horizons temporels

Sagen évalue les risques et occasions liés au climat sur différents horizons temporels :

- Court terme (0-5 ans)
- Moyen terme (5-10 ans)
- Long terme (plus de 10 ans)

Sagen évalue les risques et occasions liés au climat sur différents horizons temporels :



Occasions liées au climat

La Compagnie reconnaît l'importance des occasions créées par l'adaptation aux risques climatiques et cherchera celles qui offrent un équilibre risque-rendement approprié.

Le but premier de la Compagnie est d'aider les Canadiens à accéder à la propriété de façon responsable et à demeurer propriétaires. Les occasions liées au climat immédiates ne sont actuellement pas jugées importantes pour nos opérations commerciales, et Sagen croit qu'elles n'ont pas eu d'effet important sur sa situation financière, ses résultats financiers ou ses flux de trésorerie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La Compagnie identifie les occasions futures selon une approche qualitative et exploratoire reflétant la nature évolutive des données et méthodologies relatives au climat.

Un des éléments à observer est qu'à long terme, les phénomènes météorologiques de plus en plus violents comme les inondations, les feux de forêt, les ouragans, les sécheresses et la chaleur extrême pourraient pousser les migrants internationaux à chercher un environnement plus sûr et plus stable, et vu son climat plus frais ainsi que son vaste territoire, le Canada pourrait être pour eux une destination attirante. Cette migration pourrait créer une demande de nouvelles collectivités, d'infrastructures résilientes et de solutions de logement novatrices capables de croître, et ainsi stimuler le marché canadien du logement et augmenter la demande d'assurance hypothécaire. La Compagnie serait bien placée pour continuer à aider les Canadiens à accéder à la propriété de façon responsable selon ce scénario ainsi qu'à assurer la stabilité du système de financement du logement.

La Compagnie reconnaît que le virage vers une économie à émissions de carbone réduites peut présenter des occasions stratégiques à long terme. Au fur et à mesure que les politiques gouvernementales et les préférences des consommateurs évoluent, la demande d'habitations et de rénovations écoénergétiques ainsi que de solutions de financement « vertes » connexes pourrait augmenter. En tant qu'important assureur hypothécaire, la Compagnie est bien placée pour aider les prêteurs et les acheteurs à composer avec cette transition.

Sagen continuera de surveiller les occasions potentielles, consciente que le moment, l'étendue et l'orientation de leur incidence demeurent incertains et dépendent de facteurs économiques, démographiques et politiques généraux.



Gestion des risques

Sagen identifie, évalue et surveille les risques climatiques conformément à sa politique de gestion des risques climatiques et aux processus de gestion du risque d'entreprise existants. Les risques climatiques sont considérés comme des moteurs des catégories de risques existantes et sont évalués en fonction de leur effet potentiel, de leur probabilité de réalisation et de leur horizon temporel.

Ces risques sont surveillés dans le cadre de la communication de l'information de gestion et de l'analyse de scénarios, et sont transmis aux forums de gouvernance et de gestion des risques établis au besoin.

Analyse de scénarios climatiques

Sagen effectue une analyse de scénarios quantitative en complément de ses processus de gestion des risques. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Compagnie a élaboré et analysé deux scénarios climatiques graves mais plausibles centrés sur les effets à court et à moyen terme (5 et 10 ans, respectivement) en les accompagnant d'un exposé d'hypothèses sur les effets potentiels à long terme (plus de 10 ans).

Le premier scénario, sur le risque de transition, envisageait la création de politiques climatiques visant le passage du Canada à une économie carboneutre. Selon ce scénario, la mise en œuvre de politiques climatiques posait un risque de transition pour les industries à forte intensité de carbone mais entraînait un faible risque physique.

Le second scénario, sur le risque physique, envisageait l'absence d'intervention pour atténuer le risque climatique. Selon ce scénario, le risque de transition pour les industries à forte intensité de carbone était réduit mais le risque physique était élevé en raison des effets indirects des phénomènes climatiques sur le marché du logement. Ce scénario prévoyait la survenue d'un nombre croissant de phénomènes climatiques violents localisés, comme des inondations ou des feux de forêt.

La sélection de scénarios s'appuyait sur des sources reconnues par l'industrie en matière de changement climatique, notamment l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et le Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS), et a nécessité l'établissement de prévisions par la Compagnie au sujet de la macroéconomie future et de son effet potentiel sur les activités et les résultats financiers de la Compagnie. Certaines hypothèses macroéconomiques des scénarios, par exemple les niveaux de chômage et les modifications de prix des propriétés, ont été déterminées à l'échelle régionale pour refléter l'effet variable du risque climatique dans différentes régions du Canada.

Les résultats des scénarios ont fourni de précieux renseignements sur l'exposition indirecte de la Compagnie aux risques physiques et de transition, ainsi que sur les défis macroéconomiques que ces risques pourraient créer. Ces renseignements influenceront sur la façon dont la Compagnie perfectionnera et utilisera l'analyse de scénarios à l'avenir. La Compagnie entend continuer à développer ses capacités d'analyse de scénarios climatiques, y compris l'utilisation prévue de l'information sur les dangers climatiques (p. ex. inondations et feux de forêt) pour mieux évaluer l'effet potentiel des risques physiques et de transition sur son portefeuille d'assurance, la suffisance de son capital, sa liquidité et son rendement financier global au cours des horizons temporels pertinents.

Cibles



Les cibles climatiques actuelles de Sagen sont axées sur l'acquisition des données nécessaires, le perfectionnement des méthodes de gestion des risques et le développement des capacités d'analyse pour soutenir une gestion efficace des risques climatiques et évaluer l'effet des risques climatiques sur les activités, la santé et la stratégie commerciale de la Compagnie. Ces cibles sont de nature qualitative.

Les cibles actuelles comprennent les suivantes :

- Sous réserve de la disponibilité et de la qualité des données, intégrer l'information sur les zones à risque d'inondation et de feu de forêt à la gestion des risques, à l'analyse de scénarios ainsi qu'aux exercices de simulation de crise, et continuer à développer les capacités de modélisation des risques climatiques afin d'éclairer la prise de décisions.
- Continuer à développer et à améliorer les méthodes d'estimation, la couverture des données et la qualité des données relatives à la mesure des émissions de GES de la Compagnie.

Le suivi des progrès se fait dans le cadre des processus de gouvernance internes, selon l'avancement de la qualité des données, des capacités analytiques et de l'intégration aux pratiques de gestion des risques. Les cibles sont revues périodiquement et peuvent changer à mesure que l'approche de gestion des risques climatiques de la Compagnie évolue.

Mesures



Émissions de GES de portées 1 et 2

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les émissions de GES de portées 1 et 2 totales de Sagen étaient estimées à **134 t éq. CO2** et étaient réparties comme suit :

- Portée 1 : **95 t éq. CO2**
- Portée 2 : **39 t éq. CO2**

L'inventaire des émissions de GES de la Compagnie comprend les biens immobiliers dont Sagen a acquis les droits de subrogation dans le cadre de son processus d'atténuation des pertes. À titre d'assureur hypothécaire, Sagen ne possède ni ne contrôle aucune autre propriété assurée au sein de son portefeuille d'assurance, donc toute autre propriété assurée est exclue des mesures des émissions de portées 1 et 2.

Les émissions de portée 1 représentent les émissions directes produites par la combustion de combustibles (p. ex. gaz naturel), alors que les émissions de portée 2 représentent les émissions indirectes produites par la consommation d'électricité achetée.

Sagen calcule ses émissions conformément à la norme destinée aux entreprises du Protocole des GES et selon une limite de contrôle opérationnelle. Les émissions sont estimées à partir des données sur la consommation d'énergie et les facteurs d'émission régionaux appropriés, y compris les facteurs propres au Canada, lorsqu'ils sont connus.

Sagen continue d'améliorer sa méthode de mesure des émissions de GES de portées 1 et 2, notamment en améliorant la qualité des données, la couverture et la méthodologie pour assurer l'uniformité et la comparabilité des divulgations avec le temps.

Mesures : suite

Émissions de GES de portée 3⁽¹⁾

Sagen évalue les émissions de gaz à effet de serre de portée 3 dans des catégories sélectionnées en rapport avec son empreinte opérationnelle, notamment les voyages d'affaires (catégorie 6), la navette quotidienne des employés (catégorie 7) et les actifs loués en amont (catégorie 8).

Les émissions de portée 3 découlent principalement d'activités indirectes de sources qui ne sont pas directement contrôlées par la Compagnie ou qui ne lui appartiennent pas. Elles comprennent les émissions associées aux déplacements des employés, à la navette et aux bureaux loués. La mesure implique donc l'utilisation d'hypothèses et de techniques d'estimation, dont l'application de facteurs d'émission externes et de données indirectes lorsque les données directes ne sont pas connues.

Sagen a déterminé que ces catégories sont les plus pertinentes pour ses activités et continue d'améliorer sa compréhension des éléments favorisant les émissions de GES. Nos efforts sont actuellement concentrés sur l'amélioration de la qualité des données, le perfectionnement des méthodes d'estimation et l'accroissement de l'uniformité des mesures avec le temps.

Émissions financées⁽¹⁾

Les émissions financées (portée 3, catégorie 15) reflètent l'exposition du portefeuille de placement de Sagen aux actifs à forte intensité de carbone. La mesure des émissions financées vise à soutenir la détermination de la concentration des risques de transition potentiels

parmi les placements et est calculée conformément à la méthode du Partnership for Carbon Accounting Financials (« PCAF »).

La Compagnie a établi un processus de quantification des émissions financées, et notre priorité actuelle est de perfectionner la méthode, d'accroître la couverture et d'améliorer la qualité des données.

Mesures des risques physiques liés à l'assurance⁽¹⁾

Sagen a défini des mesures de risques physiques liés à l'assurance pour faciliter la compréhension de mesures devraient comprendre le nombre de prêts hypothécaires assurés dans les zones à risque d'inondation accru, c'est-à-dire les régions où le nombre d'inondations est supérieur à une tous les cent ans, ainsi que le montant de ces prêts par rapport au portefeuille total de prêts hypothécaires assurés, de même que le nombre de prêts hypothécaires assurés dans les zones à risque de feu de forêt et le montant de ces prêts par rapport au portefeuille total de prêts hypothécaires assurés.

La priorité actuelle de la Compagnie est de développer les capacités sous-jacentes de données, d'analyse et de cartographie nécessaires pour quantifier ces mesures de façon fiable et reproductible.

(1) Les mesures autres que les émissions de GES de portées 1 et 2 n'ont pas à être divulguées en vertu de directrice B-15 pour le moment.

Vision d'avenir



Sagen continue de perfectionner son approche de gestion des risques climatiques en fonction de son modèle de gestion, de son profil de risque et de son niveau actuel d'évolution des pratiques en matière de gestion des risques climatiques. Tel qu'il est décrit dans le présent rapport, les risques climatiques pour la Compagnie sont surtout de nature indirecte et sont évalués en fonction de leur effet potentiel sur le rendement des emprunteurs, la valeur des garanties, les marchés du logement et les conditions macroéconomiques générales.

La Compagnie a établi des pratiques fondamentales de gouvernance, de gestion des risques et d'analyse de scénarios pour mieux comprendre les risques climatiques et leurs répercussions possibles. Nous nous attendons à ce que ces pratiques évoluent avec le temps, à mesure que les données disponibles augmentent, que les méthodes s'améliorent et que les exigences réglementaires changent.

Pour ce qui est de l'avenir, Sagen continuera de se concentrer sur le renforcement de ses capacités de gestion des risques climatiques, y compris sur l'amélioration de la qualité des données, le perfectionnement de l'analyse de scénarios, l'amélioration de la cartographie de l'exposition aux risques climatiques et le perfectionnement des méthodes de mesure des risques. Ces tâches visent à favoriser la prise de décisions plus éclairées ainsi qu'une meilleure intégration des considérations d'ordre climatique aux processus de gestion des risques et aux processus opérationnels existants.

La Compagnie continuera également de surveiller les faits nouveaux au chapitre du climat, entre autres les modifications réglementaires, la dynamique du marché et les avancées réalisées dans le domaine de la science climatique, pour assurer que son approche demeure conforme aux attentes et aux pratiques de l'industrie en évolution constante.

Vu l'incertitude inhérente aux risques climatiques, notamment en ce qui concerne le rythme et la nature de la transition vers une économie à émissions de GES réduites, l'approche de Sagen demeurera itérative et adaptable. La Compagnie continuera d'évaluer la pertinence et l'importance des risques et des occasions liés au climat ainsi que d'améliorer la divulgation à mesure que ses capacités évoluent.



Restons en contact

2060 Winston Park Drive, bureau 300

Oakville, Ontario L6H 5R7

Sans frais : 1.800.511.8888

Mortgage.info@sagen.ca

sagen.ca